

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD****COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI****SEANCE DU SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX****DELIBERATION N°DCC2026-116****Nombre de membres :**Afférents au conseil communautaire : **23**En exercice : **23**Qui ont pris part à la délibération : **16**Absents : **3**Pouvoir : **4**Pour : **20**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **10 Juillet 2026**Date d'affichage : **17 Juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Valérie CALLEBAUT, Jean-Pierre CAUX, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie France ORSONI, Jean PITTILONI, Paul POGGI, Pierre POLI

Etaient absents : Pierre-François BELLINI, François CHIARASINI, Dominique VINCENTI.

Absents représentés : Jules Pierre BARTOLI (par Valérie CALLEBAUT), Gabrielle FOLACCI (par Félix BRUSCHI), Thérèse MALU (par Pierre POLI), Julie POGGI (par Paul POGGI)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2 – BUDGET PRINCIPAL 2026

Le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants du territoire, plusieurs travaux d'aménagement, de gros entretien ainsi que de mise aux normes diverses apparaissent nécessaires au titre de l'exercice 2026. Le montant prévisionnel de ces travaux et équipements est estimé à 17 005 € HT. La Caisse d'allocations familiales apporte un financement prévisionnel à hauteur de 13 601 €.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la création de cette opération d'investissement et l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2026

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 2313 / 2609 / 4221 / CREBAS	Constructions (opération n°2609)	17 005.00	
23 / 2318 / 2517 / 735 / GEMAPI	Autres immobilisations corporelles (réduction de l'opération n°2517)		3 404.00
Total		17 005.00	3 404.00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026

Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1311 / 2609 / 4221 / CREBAS	Etat et établissements nationaux (CAF)	13 601.00	
Total		13 601.00	0.00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après:

www.telerecours.fr